

TRAVAUX		
SEUILS ¹	5 000 000 € HT	
MODALITES DE PUBLICITE	PUBLICITE FACULTATIVE ² JOUE ³ (modèle européen obligatoire ⁴)	<u>PUBLICITE OBLIGATOIRE</u> : JOUE ³ (modèle européen obligatoire ⁴)

FOURNITURES ET SERVICES		
SEUILS ¹	400 000 € HT	
MODALITES DE PUBLICITE	PUBLICITE FACULTATIVE ² JOUE ³ (modèle européen obligatoire ⁴)	<u>PUBLICITE OBLIGATOIRE</u> : JOUE ³ (modèle européen obligatoire ⁴)

¹ Seuils applicables depuis le 1^{er} janvier 2012 (cf. [règlement \(UE\) n° 1251/2011 de la Commission du 30 novembre 2011](#) modifiant les directives 2004/17/CE, 2004/18/CE et 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne leurs seuils d'application pour les procédures de passation des marchés et [décret n° 2011-2027 du 29 décembre 2011](#) modifiant les seuils applicables aux marchés et contrats relevant de la commande publique) : cf. [article 7](#), I du décret n° 2005-1308.

² Si l'entité adjudicatrice souhaite réduire le délai de recours du référé contractuel de 6 mois à 31 jours, elle peut publier un avis d'attribution au JOUE, conforme au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant les formulaires standard pour la publication d'avis en matière de marchés publics (cf. [article 45-1](#)).

³ *Journal officiel* de l'Union européenne

⁴ Modèle annexé au [règlement n° 842/2011 du 19 août 2011](#) établissant les formulaires standard pour la publication d'avis dans le cadre de la passation de marchés publics et abrogeant le règlement (CE) n° 1564/2005.